



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## *Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD) d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)*

Autrefois appelés colonies de vacances et centres de loisirs, les accueils collectifs de mineurs (ACM) reçoivent les enfants et les jeunes pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente, pendant les vacances et le temps des loisirs.

Le BAFA et le BAFD sont des diplômes non professionnels de l'animation qui permettent, à ceux qui souhaitent, de **s'engager dans une action éducative, d'encadrer des enfants et des adolescents**, aussi bien de façon occasionnelle qu'à l'année, au sein des ACM.

### **Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**

La formation au BAFA a pour objectif :

1/ de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2/ d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

### **Déroulement de la formation BAFA**

L'intégralité de la formation doit être effectuée dans un **délai de 30 mois maximum**, sous peine de perdre le bénéfice des sessions ou stages déjà validés.

Le Recteur de la région académique de résidence du candidat peut accorder une prorogation d'un an maximum sur demande motivée du candidat via son espace personnel internet.

La formation BAFA se déroule en **3 étapes**, composées de 2 sessions théoriques et d'1 stage pratique, dans l'ordre suivant :

1/ une session de formation générale (8 jours) pour acquérir les notions de base permettant d'assurer les fonctions d'animation. → Le candidat doit obligatoirement avoir **16 ans au moins** le 1<sup>er</sup> jour de la formation (nouveau - décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022).

2/ un stage pratique (14 jours) qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation. Le stage pratique se déroule obligatoirement en France.

3/ une session d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours) pour compléter et approfondir les connaissances et la pratique sur un thème particulier ou confirmer une compétence technique (exemple : veillées, grands jeux, théâtre, environnement et nature, ...).

La session de qualification a pour but d'obtenir les prérogatives d'exercice dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes et surveillance des baignades).

## **Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur**

La formation au BAFD a pour objectif de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des ACM, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation.
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil.
- Développer les partenariats et la communication.

La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

### **Déroulement de la formation BAFD**

L'intégralité de la formation doit être effectuée dans un délai de **48 mois maximum**, sous peine de perdre le bénéfice des sessions ou stages déjà validés.

Le Recteur de la région académique de résidence du candidat peut accorder une prorogation d'un an maximum sur demande motivée du candidat via son espace personnel internet.

#### Conditions d'accès à la formation BAFD:

Être âgé de 18 ans minimum et être titulaire du BAFA, ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation (arrêté du 9 février 2007) et justifier de 2 expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours dans les 2 ans précédant la demande d'inscription, dont une au moins en ACM.

La formation BAFD se déroule en **4 étapes**, composées de 2 sessions théoriques et de 2 stages pratiques, dans l'ordre suivant :

1/ une session de formation générale (9 jours) pour acquérir les notions de base permettant d'assurer les fonctions de direction. → Le candidat doit obligatoirement avoir **18 ans révolus** le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

2/ un 1<sup>er</sup> stage pratique (14 jours), dans des fonctions de directeur ou d'adjoint de directeur, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation.

3/ une session de perfectionnement (6 jours) pour compléter et approfondir les connaissances et la pratique.

4/ un 2<sup>ème</sup> stage pratique (14 jours), dans des fonctions de directeur.

Les stages pratiques doivent se dérouler en France et en situation d'encadrement d'une équipe d'au moins 2 animateurs.

À l'issue du 2<sup>ème</sup> stage pratique, le candidat dispose d'un an pour rédiger son **bilan de formation** et l'adresser à la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de sa région de résidence.

## **Modalités d'inscription au BAFA et au BAFD**

**Étape n°1** : Le candidat crée son espace personnel sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) et obtient un numéro de dossier après avoir validé son adresse par mail.

**Important** : Ne pas oublier de transmettre la copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport), et pour le BAFD : la photocopie du BAFA ou du diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en ACM (arrêté du 9 février 2007) et les justificatifs permettant d'établir les 2 expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours dans les 2 ans précédant la demande d'inscription, dont une au moins en ACM.

**Étape n°2** : Le candidat s'inscrit auprès de l'organisme de formation de son choix (en fonction de la date et du lieu qui lui convient) et règle le montant de la formation.

## **Les aides au financement de la formation**

Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA, une aide financière peut être attribuée par certains organismes, sous conditions ou non :

- La Caisse d'Allocations Familiales (Caf), contact par mail : [caf89-bp-afi@caf89.caf.fr](mailto:caf89-bp-afi@caf89.caf.fr)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Bourgogne, tel 03 80 63 22 73
- La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse du Conseil Départemental, dossier de demande à solliciter au 03 86 72 88 94 ou [dej@yonne.fr](mailto:dej@yonne.fr)

## **Les contacts**

- **Les organismes de formation** renseignent sur les sessions de formation qu'ils organisent, peuvent accompagner à la recherche d'un stage pratique, et guider le candidat dans la rédaction de son bilan de formation BAFA
- **Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)** est en charge de la validation des stages pratiques BAFA et BAFA et de la délivrance des diplômes BAFA après passage en jury départemental.

**Contacts SDJES 89 :**

[ce.sdjes89@ac-dijon.fr](mailto:ce.sdjes89@ac-dijon.fr)

Fatoumata DIALLO, référente pédagogique

[fatoumata.diallo@ac-dijon.fr](mailto:fatoumata.diallo@ac-dijon.fr), 03 58 43 80 66

Evelyne SERVILLE, référente administrative

[evelyne.serville@ac-dijon.fr](mailto:evelyne.serville@ac-dijon.fr), 03 58 43 80 62 ou 06 08 51 02 26

- **La Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)** est en charge du suivi du cursus BAFA (renouvellement du BAFA tous les 5 ans, dérogations BAFA ...) et de la délivrance des diplômes BAFA après passage en jury régional (dépôt du bilan BAFA ...)

**Contacts DRAJES Bourgogne Franche-Comté :**

Aude LAVANCHY, référente pédagogique

[aude.lavanchy@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:aude.lavanchy@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr), 03 63 42 71 49

Zehra KARAKAYA, référente administrative

[zehra.karakaya@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:zehra.karakaya@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr), 03 63 42 71 57